

# STABILISATION PAR LA VÉGÉTATION DANS LA BERGE ET LA RIVE



## SITUATIONS



### Suintement d'une nappe d'eau sur les parois du talus

Symptômes :

- Présence d'une nappe d'eau perchée
- Présence d'une semelle de labour au champ sur le replat de talus
- Suintement visible sur la pente du talus
- Zone humide sans végétation sur le talus, parallèlement au niveau d'eau dans la cours d'eau
- Présence d'une obstruction dans le cours d'eau qui pourrait augmenter le niveau d'eau en amont et celui de la nappe d'eau

### Érosion par boullance

### Érosion causée par l'instabilité des talus

### Érosion causée par le passage des glaces

### Berge dégradée suite à une intervention



## COÛTS APPROXIMATIFS DES TRAVAUX

- Entre 5 et 60 \$/m<sup>2</sup>

## LISTE DES MATÉRIAUX

- Barrière à sédiments faite en géotextile ou toile
- Barrière à débris de type clôture à neige
- Ancrages pour barrières et membranes (ex. tiges en fer ou bois)
- Terre végétale
- Semences d'herbacées adaptées
- Membrane anti-érosion
- Mycorhizes adaptés aux espèces plantées (recommandé)
- Espèces adaptées d'arbustes et d'arbres (favoriser ceux à enracinement profond)
- Eau, tuteurs, protection contre les rongeurs

Dans tous les cas, s'assurer d'utiliser les produits d'un manufacturier reconnu.

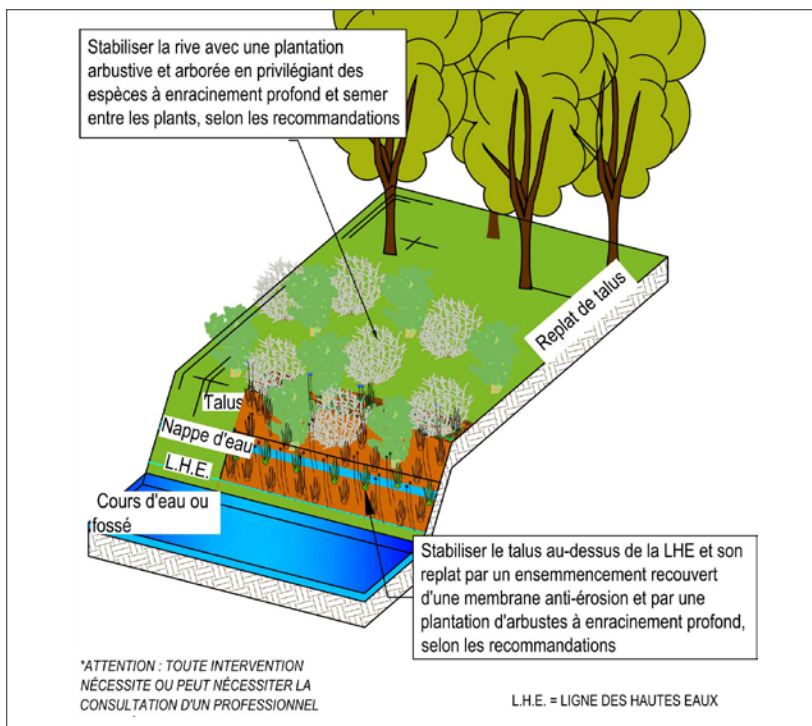
## PARTENAIRES ET CONSULTANTS



# STABILISATION PAR LA VÉGÉTATION DANS LA BERGE ET LA RIVE



## SUGGESTIONS DE VÉGÉTAUX POUR LA PHYTO-STABILISATION



### Arbustes

- Saule (arbuste)
- Spirée à larges feuilles (thé du Canada)
- Amélanchier
- Cornouiller stolonifère

### Arbres (à partir de cinq (5) mètres du replat du talus)

- Saule (arbre)
- Micocoulier d'Amérique
- Chêne rouge
- Frêne de Pennsylvanie
- Tilleul d'Amérique

### Arbustes à enracinement profond

- Aubépine flabelliforme
- Prunier noir

### Herbacées (à épandre selon les directives du fabricant)

- Mélange d'espèces indigènes stabilisantes et adaptées

### Semences pour fossé (à épandre selon les directives du fabricant)

- Fétuque rouge traçante à 45 %
- Agrostide blanche à 45 %
- Ray-grass commun à 10 %

## ÉTAPES DE RÉALISATION

1. Obtenir les autorisations et permis requis.
2. Avant le début des travaux, installer une barrière à sédiments et une barrière à débris. Ces barrières doivent être ancrées dans le fond du cours d'eau ou du fossé à l'aval des travaux, perpendiculairement à l'écoulement.
3. Stabiliser le talus au-dessus de la ligne des hautes eaux (LHE) par un ensemencement. Recouvrir d'une membrane anti-érosion et l'ancrer adéquatement avant de planter.
4. Planter des arbustes au-dessus de la LHE sur le talus et son replat. Planter des arbustes et des arbres sur la rive. La plantation d'arbre(s) doit être effectuée à partir de cinq (5) mètres du replat du talus. Les arbustes doivent être plantés à environ un (1) mètre d'intervalle et en quinconce ou plus selon les espèces. Ajouter de la terre végétale et des mycorhizes dans les trous de plantation.
5. Semer des herbacées sur les surfaces mises à nu. Recouvrir cet ensemencement d'une membrane anti-érosion, si la pente du terrain est élevée ou si les conditions climatiques sont peu favorables (ex. fortes pluies, sécheresse, température froide, etc.). Ancrer adéquatement la membrane.
6. Disposer les déblais provenant du creusement en dehors de la bande riveraine, des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides (marais, marécages, étangs, tourbières, etc.).
7. Procurer les conditions de croissance nécessaires à l'ensemencement et à la plantation. Au besoin, arroser, installer des tuteurs, installer des protections, couper les branches mortes et arracher les plantes indésirables.